

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°215 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 18 au 24 mai 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 24 mai 2020, au moins 556 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS3

0. INTRODUCTION4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME5

 I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE.....5

 I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES5

 I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS.....5

 I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, ADMINISTRATIFS ET
 IMBONERAKURE6

 I.4. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION10

II. DES IRREGULARITES RELEVees LIEES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 202010

III. CONCLUSION15

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARCT	: Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
BV	: Bureau de vote
CBV	: Coups et Blessures Volontaires
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FNL	: Front National de Libération
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
PJ	: Police Judiciaire
PV	: Procès-Verbal
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 2 personnes tuées, toutes retrouvées cadavres, 2 personnes torturées et 75 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 2 femmes et 2 mineurs arrêtés arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des administratifs, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Aussi, parmi les victimes enregistrées figurent en grande partie des membres du parti CNL avec 2 cas de torture et de 71 cas d'arrestations.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires qui sont observés dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas d'irrégularités liées aux élections du 20 mai 2020 tels que des mandataires politiques interdits d'accéder aux bureaux de vote, des cartes d'électeurs retirées aux membres du parti CNL, le non usage des isolements, l'encre de pointage épuisée et non remplacée, des tricheries, des propagandes illégales, de la chasse aux membres du parti CNL au centre de négoce, des menaces contre des membres du parti CNL et de blocage d'accès aux plateformes des réseaux sociaux.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la matinée du 22 mai 2020, sur la colline Rugendo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Paul Nsengiyumva, âgé de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un champ. Selon des sources sur place, cette victime avait passé l'après-midi du 21 mai 2020, avec ses amis à célébrer la victoire du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Paul s'est séparé avec ses amis pendant la nuit mais il n'est pas arrivé à la maison. Son cadavre a été dépêché à l'hôpital de Cibitoke par les autorités communales pour que les médecins puissent constater les causes de cette mort. Pierre Nzozantevye alias Nzoza, Abel Ndikumana alias Joachim et Edouard Vyamungu alias Malaria, tous militants du parti CNL, ont été arrêtés l'avant midi du 22 mai 2020 et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Mugina sur les accusations de Dative, chef de colline Rugendo qui avait établi une liste des militants du parti CNL à accuser.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 19 mai 2020, sur la colline Ruhengeri, zone et commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie de Prosper Minani, marié, âgé de 45 ans, responsable zonal du parti CNL et habitant sur cette même colline, a été retrouvé sur la rive de la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête et il a été enterré le même jour sur l'ordre de Dévote, administrateur de la commune Gatara accompagnée du commissaire communal de police. Selon les mêmes sources, les auteurs et le mobile du meurtre n'ont pas été connus.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL torturé en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 22 mai 2020, sur la colline Nyamabuye, zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, Nzoyihera, membre du parti CNL, a été tabassé par Jean Bosco Mayeri, chef de zone Kigoma. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir voté le parti CNL. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'a rencontrée dans un groupe de voisins appartenant aux partis politiques différents dont des membres du CNDD-FDD, de l'UPRONA et du FROBEBU et il lui a exigé de quitter ce groupe puisqu'elle est membre du parti CNL.

Un membre du parti CNL torturé en commune Nyanza-lac, province Makamba

Dans la matinée du 20 mai 2020, au bureau de vote du quartier Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Jean Paul Nibizi, mandataire du parti CNL audit bureau, a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par un certain Bihangwa, encadreur au Lycée communal Nyanza-lac. Selon des sources sur place, la victime a été alitée à l'hôpital Nyanza-lac.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, ADMINISTRATIFS ET IMBONERAKURE

Dix-sept membres du parti CNL et deux mineurs arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 mai 2020 indique qu'en date du 15 mai 2020, vers 16 heures, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza, Favorable Nihimbarwe, Sylvestre Bivugire, Vincent Cimpaye, Emmanuel Nzopfabarushe, Félix Ndayishimiye, Sylvestre Ndiwenumuryango, Léonidas Baragasika, Vincent Nichtegetse, Elvis Haragakiza, Steve Ndayishimiye, Aimable Ciza, Pascal Misuguru, Therenca Barakamfitiye, Steven Nduwimana, Ernest Nzoyisaba, Samuel Ndayikengurukiye, Ezéchiel Irankunda, tous membres du parti CNL ainsi que Chadrack Manirambona, âgée de 17 ans et Claude Nkeshimana de même âge, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des Imbonerakure et détenus au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza. Selon des sources sur place, des membres de la milice Imbonerakure et des membres du parti CNL se sont affrontés lorsque ces derniers rentraient de la campagne électorale, organisée dans cette localité et faisant, des deux côtés, 5 personnes grièvement blessées dont Séverin Bukuru, Ramazani Nkurunziza et Léonard Nsabimana, chef de colline Rubira, membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, en date du 16 mai 2020, vers le soir, ces détenus ont été transférés à la prison de Bubanza. En date du 18 mai 2020, dans un jugement ayant eu lieu de 13 heures à 18 heures, Favorable Nihimbarwe, Sylvestre Bivugire, Vincent Cimpaye, Emmanuel Nzopfabarushe et Félix Ndayishimiye, tous membres du parti CNL, ont été accusés de CBV et de vol par le TGI Bubanza qui les a condamnés à 6 mois de servitude pénale et à payer 50 000 fbu d' amende par chacun et 970 000 fbu de réparation dont 770 000 fbu à Léonard Nsabimana, chef de colline Rubira et 100 000 fbu à Séverin Bukuru ainsi qu'à Ramazani Nkurunziza, chacun. Douze autres membres dudit parti et 2 mineurs ont été acquittés.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 20 mai 2020, vers 18 heures, sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke, Edouard Ntawuzahihera alias Posoro, enseignant, résidant et originaire de la colline Munyika II et responsable provincial des jeunes du parti CNL, a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Edouard veillait le transport vers la CECI des urnes contenant des bulletins de vote afin d'empêcher des fraudes des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Edouard a été conduit au cachot de police de la brigade Cibitoke et a été relaxé en date du 21 mai 2020.

Quinze membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la matinée du 20 mai 2020, aux centres de vote de l'ECOFO Mushasha I et de l'Eglise Emmanuel de Gatumba, sur les collines Mushasha I et Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, François Bigirimana, Alliance Manirakiza, Issa Rukundo, Ferdinand Nikobiri, Aboubacar Bizimungu, Jean Berchmans Ndayisenga, Jean Berchmans Niyongabo, Richard Hakizimana, Festus Mugisha, Usuel Harerimana, Jean Claude Minani, Mireille Irankunda, Hassan Minani, Paul Havyarimana et Yussuf Mateso, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, les mobiles politiques étaient à la base de leur arrestation car ils étaient aux bureaux de vote où ils étaient affectés. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits au cachot de brigade de Gatumba le même jour par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 20 mai 2020, au bureau de vote n°5, centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Obède Niyongabo, mandataire du parti CNL a été arrêté par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Obède venait de surprendre Ripo Kibezi, membre du parti CNDD-FDD, en possession de 7 bulletins de vote qu'il voulait mettre dans l'urne. Selon les mêmes sources, Kibezi n'a pas été inquiété tandis que Obède a été conduit au cachot de brigade de Gatumba par ce commissaire.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la matinée du 20 mai 2020, sur la colline et zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Benjamin Niyonzima et le prénommé Raphaël, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés lorsqu'ils se rendaient aux bureaux de vote où ils étaient affectés. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits au cachot de brigade de Gatumba par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Musigati, province Bubanza

En date du 20 mai 2020, sur la colline Muyebe, commune Musigati, province Bubanza, Philippe Nsanzerugeze, responsable du parti CNL en zone Muyebe, Gervais Ntiharirizwa, Simon Nahimana et Museveni Nzomukunda, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure lorsqu'ils se rendaient aux bureaux de vote où ils étaient affectés. Selon des sources sur place, ils ont été conduits par des policiers au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de faire la campagne électorale le jour du scrutin. Après avoir manqué des témoins dans un jugement en flagrance en date du 21 mai 2020, qui a débuté vers 13 heures pour se clôturer vers 16 heures, ces quatre membres du parti CNL ont été acquittés par le TGI Bubanza.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 20 mai 2020, sur la colline Rugenge, commune Mpanda, province Bubanza, Augustin Hatungimana, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Selon des sources sur place, Augustin a été accusé de perturber les élections. Après 2 heures au cachot du commissariat, il a été transféré à la prison de Bubanza. Selon les mêmes sources, en date du 21 mai 2020, dans un jugement en flagrance ayant eu lieu de 13 heures à 16 heures, Augustin Hatungimana a été condamné à 6 mois de servitude pénale pour avoir perturbé les élections.

Un membre du parti CNL arrêtée en commune Vyanda, province Bururi

En date du 21 mai 2020, sur la colline Mubuga, commune Vyanda, province Bururi, Arakaza Thierry, commerçant, mandataire du parti CNL, a été arrêté par Frédéric Niyonzima, Gouverneur de la province Bururi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé aux propagandes du parti CNL alors

que les membres du parti CNDD FDD croyaient qu'il était membre de leur parti. Selon les mêmes sources, il a été conduit au cachot de police au chef-lieu de la province Bururi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 20 mai 2020, au centre de vote Kigutu, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Gordien Nduwimana, membre du parti CNL et candidat aux conseillers communaux, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, Il a été accusé d'attroupement devant les bureaux de vote et a été conduit au parquet de Mwaro pour y subir un interrogatoire.

Un mobilisateur de la coalition Kira Burundi arrêté en commune Kayokwe province Mwaro

En date du 20 mai 2020, vers 10 heures du matin, André Sindayihebura, mobilisateur de la coalition Kira Burundi, a été arrêté par des policiers, à l'ECOFO Kigutu et conduit à la PJ pour interrogatoire. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir émis beaucoup d'appels téléphoniques et des messages téléphoniques. Après interrogatoire, il a été relaxé. Il était en train de vérifier si les mandataires de de la coalition Kira Burundi ont répondu présent aux bureaux de vote.

Six membres du parti CNL arrêtés en commune et province Bururi

En date du 20 mai 2020, au centre de vote du Lycée communal de Kiremba, commune et province Bururi, six mandataires du parti CNL dont les prénommés Jean Marie, enseignant ; Jean Marie, sans emploi ; Bosco ; Émile et Nephtali ont été arrêtés. Les membres du centre de vote ont fini de montrer des caisses vides aux électeurs qui étaient dans la classe où devraient se dérouler les élections et ont ordonné à tous les votants de sortir un moment pour que ces membres dudit centre puissent voter étant seuls dans la classe. Les mandataires ont refusé cela et il y a eu dispute pour que ces mandataires puissent vote sans toutefois chasser les votant à l'extérieur car ils avaient l'intention de mettre dans les caisses les bulletins de fraudes. La police a arrêté ces mandataires du parti CNL et les a conduits au cachot de la commune Bururi où ils ont été relâchés une heure après.

Une personne arrêtée en commune et province Kayanza

En date du 20 mai 2020, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, Donatien, agent de la COOPEC au service crédit a été arrêté par le commissaire PJ accompagné du chef du SNR à Kayanza. Selon des sources sur place, il était accusé de tenir une réunion avec deux personnes qui étaient avec lui.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Kiganda, province Muramvya

Dans la nuit du 20 mai 2020, sur la colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya, Léonard Sindayigaya, Pierre Ndayiragije, Fiacre Gateretse et Jean Paul Sabiyumva, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure accompagnés du commissaire communal. Selon des sources sur place, ils ont été conduits par le commissaire provincial de police, Abdoul Ndimurukundo à la Brigade de Muramvya. Selon les mêmes sources, le lendemain, ils ont été transférés à la prison de Muramvya et ils ont été accusés d'avoir tendu une embuscade aux personnes qui acheminaient des bulletins de votes du centre de Burenza.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muramvya

En date du 20 mai 2020, sur la colline, commune et province Muramvya, Juvénal, Enseignant à l'ECOFO Busimba, membre du parti CNL, a été arrêté à l'ECOFO Muramvya III par des policiers qui l'ont conduit directement à la brigade Muramvya pour l'interrogatoire avant de le transférer le même jour à la prison de Muramvya. Selon des sources sur place, il a été accusé par un membre du bureau de vote de sensibiliser les gens dans les rangs à voter pour le parti CNL.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Makamba

En date du 20 mai 2020, Réverien Nduwimana, Sylvestre Mpayimana, tous les deux de la colline Rabiro, commune et province Makamba et Alexis Nyandwi de la colline Ruvuga, commune Mabanda, même province, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, les deux premiers étaient accusés par le parquet de Makamba d'avoir utilisé des documents électoraux frauduleux tandis que le troisième a été accusé par le parquet d'avoir porté le jour du scrutin une veste portant le numéro 23 considéré par le parquet comme insigne du parti CNL. Selon les mêmes sources, en date du 22 mai 2020, dans un jugement en flagrance, Réverien Nduwimana et Sylvestre Mpayimana ont écopé d'une peine de 6 mois de prison ferme et une amende de 30 000 bu tandis que Alexis Nyandwi a été condamné à une amende de 100 000 fbu.

Sept membres du parti CNL arrêtés en commune Gatara, province Kayanza

En date du 21 mai 2020, en commune Gatara, province Kayanza, sept membres du parti CNL ont été arrêtés alors qu'ils revenaient de la messe. Selon des sources sur place, il s'agit de Sabin Nsabimana, Vianey, Gordien de la zone Mbirizi qui ont été détenus au commissariat provincial de police de Kayanza et Alexis Kwizera, Sylvestre ainsi que Diomède de la colline Kabungo qui ont été détenus au cachot de police de la commune Gatara. Selon les mêmes sources, tous ces membres étaient accusés de diffuser de faux résultats.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Ngozi

En date du 23 mai 2020, au centre-ville de Ngozi, Issa Bizimana, membre et mandataire politique du parti CNL en commune Butihinda de la province Muyinga, a été arrêté par des policiers accompagnés des Imbonerakure de la ville de Ngozi et détenu au cachot de la PJ Ngozi. Selon des sources sur place, la victime transportait des copies des PV des élections des bureaux de vote de sa commune vers la permanence nationale.

Trois membres du parti CNL arrêtés en communes Giharo et Musongati, province Rutana

En date du 20 mai 2020, au bureau de vote de la colline Ngomante, sur la même colline, zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, Sadock Bigirimana et Eric Nshimirimana, membres du parti CNL de ladite colline ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot du poste de police de Giharo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'enseigner comment voter sur les rangées. Selon les mêmes sources, Samuel Nahimana, membre du parti CNL, a été aussi arrêté par des policiers sur le bureau de vote de la colline Rugunga, zone et commune Musongati et il a été conduit au cachot de poste de police

de Musongati. Il a été également accusé d'enseigner comment voter sur les rangées. Le même jour, tous ces trois membres du parti CNL ont été transférés au cachot du parquet de Rutana. En date du 22 mai 2020, ces trois membres dudit parti ont été jugés en flagrance audit parquet par le TGI de Rutana qui les a condamnés de payer une amende de 100 000 fbu chacun ou une peine d'emprisonnement de 6 mois.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Ruyigi

En date du 20 mai 2020, vers 20 heures, au centre de Rusengo, commune et province Ruyigi, Dieudonné Irambona, représentant du parti CNL dans cette commune, Françoise et Elie Nibizi alias Gisoro, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par De corps de police accompagné du procureur de Ruyigi. Selon des sources sur place, ils ont été immédiatement conduits au cachot de police de Ruyigi où ils ont été libérés vers 23 heures par le procureur après les avoir interrogés.

I.4. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION

Un élève membre du parti CNL chassé de son école en commune Gasorwe, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 mai 2020 indique que depuis la date du 8 mai 2020, sur la colline Migunga, commune Gasorwe, province Muyinga, Jérémie Niyonkuru, élève de la 4^{ème} année Pédagogique au Lycée communal de Gasorwe a été chassé de cette école par Réverien Ndinzurwanje, directeur de ladite école et membre du parti CNDD-FDD, l'accusant de participer à la campagne électorale du parti CNL. Selon des sources sur place, le directeur a signifié à cet élève que la date de retour lui sera communiquée mais l'élève s'est rendu deux fois à cet établissement mais le directeur l'a chassé en lui disant qu'il devait attendre son message.

II. DES IRREGULARITES RELEVÉES LIÉES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 2020

Des mandataires politiques interdits d'accéder aux bureaux de vote

En date du 20 mai 2020, sur la colline Kigwati II, au bureau de vote n°5 du centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des mandataires du parti CNL, FNL et UPRONA ont été interdits d'accéder au bureau de vote par le président de ce bureau, Moïse Ndayisenga, membre du parti CNDD-FDD. A ce centre, le vote a commencé à 4 heures du matin, avant l'heure prévue par la CENI soit à 6 heures du matin.

Au bureau de vote n° 1, de ce même centre, Emmanuel Bizimana, mandataire du parti CNL, a été refusé l'accès au bureau de vote par Prosper Kwizera, président de ce bureau. Selon les mêmes sources, Emmanuel Bizimana a échappé à l'arrestation de Léonidas Nibigira, chef de zone Rukaramu qui circulait dans cette zone avec des mandats d'arrêts contre des mandataires du parti CNL.

Sur la colline Kigwati I, au centre de vote de l'ECOFO Kigwati, les mandataires des partis politiques CNL et UPRONA à savoir François Bigirimana, Pascasie Nahimana, Rénovat Butoyi, Shukulani nshimirimana, Evelyne Tuyisenge, Léonidas Vyizigiro, Augustin Hatungimana, Saïdi Mvuyekure, Alexis Nimbona, Adrien Nkurunziza, Eric Niyonkuru et Mathias Ndayiragije ont été interdits d'élire et d'accomplir leur mission sur ce centre de vote par Eric Nijenhagera, Président du bureau de vote n°6,

Directeur du Lycée Gatumba et membre du parti CNDD-FDD, Hilaire Irabaganje, Président du bureau de vote n° 2, Directeur de l'ECOFO Rukaramu II et membre du parti CNDD-FDD, Isaïe Manirakiza, Directeur de l'ECOFO Rukaramu I et membre du parti CNDD-FDD, Fils Hakizimana, Président du bureau de vote n°1 et responsable des Imbonerakure sur ladite colline, Shabani Tubirabiraho, Directeur de l'ECOFO Kigwati ainsi que Innocent Tuyishimire, membre du comité mixte de sécurité en commune Mutimbuzi en même temps membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils étaient reprochés de n'être pas inscrits sur ce centre de vote et d'avoir quitté le parti CNDD-FDD.

En zone Maramvya, sur la colline 13^{ème} transversale, le prénommé Jean de Dieu, responsable collinaire sur ladite transversale et membre du parti CNDD-FDD, Maregeya élu collinaire, Samson Nguvu, responsable collinaire du parti CNDD-FDD sur la 13^{ème} transversale, Darius Ntamavukiro, responsable des Imbonerakure sur cette même colline ont refusé à certains mandataires politiques d'élire. Selon des sources sur place, ces responsables collinaires et du parti CNDD-FDD ont également distribué des cartes d'électeurs aux enfants en bas âges pour aller voter au compte du parti CNDD-FDD.

En commune et province Kirundo, ces cas d'interdiction de vote aux mandataires du parti CNL ont été observés.

En effet, en date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'ECOFO Rugero, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, Mukerabirori Marie Rose, mandataire du parti CNL a été refusée d'entrer dans le bureau de vote par Viateur, Imbonerakure, chargé de sécuriser ce centre et des policiers qui étaient sur place ne sont pas intervenus.

En date du 20 mai 2020, en commune Nyanza-lac, province Makamba, au bureau de vote de Rimbo, un militaire du camp Nyanza-lac connu sous le prénom de Jean a déchiré des lettres d'accréditation des mandataires du parti CNL et ces derniers se sont vus refuser l'accès à ce bureau de vote.

En commune et province Makamba, Philémon Nahabandi, président de la CEPI Makamba a déchiré des lettres d'accréditation des mandataires de l'Indépendant aux présidentielles, Dieudonné Nahimana et il leur a refusé l'accès aux différents bureaux de vote. Aux centres de vote Kayoba, ECOFO Makamba II, Lycée communal Nyabigina II, Lycée Makamba, les mandataires de ce candidat indépendant qui a même aligné un député indépendant n'ont pas eu accès aux bureaux de vote.

En date du 20 mai 2020, vers 19 heures, des mandataires des partis politiques d'opposition et des candidats indépendants des bureaux des CECI Makamba et Vugizo ont été sommés de sortir de ces bureaux respectivement par Philémon Nahabandi, président de la CEPI Makamba et un membre de la CEPI qui supervise la commune Vugizo.

Dans la matinée du 20 mai 2020, un prénommé Augustin, agent de la CECI Ntakangwa, a procédé au remplacement des membres des bureaux de vote issus du parti CNL par ceux du parti CNDD-FDD dans cette commune. Il a été arrêté par des policiers.

Des cartes d'électeurs retirées aux membres du parti CNL par des Imbonerakure en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 19 mai 2020, vers 20 heures, sur les collines Nkubara et Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, des Imbonerakure de ces deux collines dont Coyitungiye, Nowa, Gahetanu, Hankanimana, Semapfa et Twagirayesu se sont rendus dans des ménages des membres du parti CNL et ont pris 56 cartes d'électeurs.

Le non usage des isoairs en commune Busoni, province Kirundo

En date du 20 mai 2020, aux bureaux de vote de l'ECOFO Kididiri et l'ECOFO Gatemere, des membres des bureaux de vote ont refusé l'usage des isoairs arguant que voter est un droit à jouir librement.

Encre de pointage épuisé mais non remplacé en commune et province Kirundo

En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'école privée Etoile de l'Espoir, bureau n°3, de l'encre de pointage sur les bulletins de vote a été épuisé. Selon des sources sur place, les électeurs ont réclamé de l'ajouter mais le président de ce bureau de vote n'a pas réagi.

Des tricheries lors des élections du 20 mai 2020

En zone urbaine de Cibitoke, en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, au centre de vote du Lycée technique Don de Dieu sis à la 14^{ème} avenue, des membres du parti CNDD-FDD ont voté plus d'une fois et l'un d'entre eux a été attrapé à son 2^{ème} tour de vote puis il a été remis aux policiers. Ces derniers l'ont relâché à la sortie des enceintes du centre de vote.

En date du 20 mai 2020, sur la colline Kigwati II, au bureau de vote n°5 du centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Ripo Kibezi, membre du parti CNDD-FDD a été pris en flagrant délit avec 7 bulletins qu'il voulait mettre dans l'urne. Le mandataire du parti CNL qui l'a dénoncé, a été sorti par le président dudit bureau et a été arrêté par Marcel Niyonkuru, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

Sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, au centre de vote de l'ECOFO Muyange, le chef de zone Bugenyuzi, Cyprien Hategekimana, donnait des procurations aux membres du parti CNDD-FDD pour le compte des jeunes qui sont allés en Tanzanie ou dans d'autres provinces à la recherche d'emploi et il signait à leur place pour signifier que ce sont eux qui ont donné ces procurations.

Sur la colline Ruhata, zone et commune Gitaramuka, au centre de vote de l'ECOFO Ruhata, lors du scrutin, certains membres du parti CNL ont été harcelés par les présidents des bureaux de vote dont Eloi Nkurikiye, président du bureau de vote n°1 et Directeur de l'ECOFO Ruhata. Ils leur ont retiré par force les cartes d'électeurs et ont voté à leur place puis induisaient leur doigt à l'encre indélébile.

Sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, au centre de vote de l'ECOFO Kibenga, certains présidents des bureaux de vote, membres du parti CNDD-FDD dont Jean Bosco Bazirutwabo, Imbonerakure et directeur de cette ECOFO ont pris des cartes d'électeurs aux membres du parti CNL pour élire à leur place. Ceux qui l'ont refusé sont rentrés sans voter.

En province Muyinga, des tricheries pareilles ont été observées surtout sur la colline et zone Kiremba, commune Gasorwe, au centre de vote de Kiremba I, sur les 6 bureaux de vote, le chef de colline Gasuru prénommé Saleh et la cheffe de colline Karira prénommée Mélancie organisaient et encadraient des membres du parti CNDD-FDD pour voter sans procuration pour les électeurs absents. Selon les mêmes sources, Jean Népomuscène Nimubona, agent du bureau de vote et membre du parti CNDD-FDD accompagnait certains électeurs dans l'isoloir, tandis que Védaste Miburo qui était chargé de distribuer les cartes, montrait les électeurs la case du CNDD-FDD en leur signifiant que c'est le choix qu'ils doivent voter.

Des propagandes illégales

En date du 20 mai 2020, sur la colline, zone et commune Buhiga, au centre de vote de Buhiga, des Imbonerakure Jean-Marie alias Fayida, Nestor Bashishikare alias Irambire, Marirahenda, le surnommé Bob Marley et Xavière Mihimpundu, ex-parlementaire du parti CNDD-FDD et candidate aux conseillers communaux, circulaient dans les rangs et enseignaient les électeurs de voter pour le parti CNDD-FDD.

En date du 20 mai 2020, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, sur la route menant vers le centre de vote de l'ECOFO Magamba, des Imbonerakure ont érigé trois barrières et ils demandaient à tout passant de voter pour le parti CNDD-FDD.

Sur cette même colline, Evariste Kayobera, candidat aux élections législatives, demandait à ceux qui venaient de voter s'ils avaient voté le n°1 et à ceux qui répondaient positivement, il donnait 1000 fbu en guise de remerciement.

A cette même date, vers 11 heures, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, au centre de vote de l'ECOFO Magamba, les membres du bureau de vote, tous membres du CNDD-FDD ont constaté, qu'aucun électeur n'y restait alors que les chiffres montrent qu'il y avait encore 100 électeurs absents. C'est ainsi que le chef de cette colline a commandé les Imbonerakure d'aller dans les ménages chercher ceux qui n'ont pas voté et des barrières ont été érigées pour vérifier l'encre sur le doigt de tous les passants.

Chasse aux membres du parti CNL au centre de négoce en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 23 mai 2020, vers 17 heures, sur la colline et zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, au centre de négoce appelé Kabarimyi, des Imbonerakure de cette colline accompagnés par Manassé Bazishaka, chef de cette zone, ont chassé tous les membres du parti CNL dans des cabarets et ont obligé aux propriétaires des boutiques de fermer en leur disant qu'ils n'avaient plus de place là-bas.

Des menaces contre des membres du parti CNL

Dans la nuit du 22 mai 2020, sur la colline Nyentakara, commune Kayogoro et au quartier Kigwati I du chef-lieu de la province Makamba, des militants du parti CNDD-FDD ont patrouillé toute la nuit des alentours des ménages et des boutiques des membres du parti CNL. Selon des sources sur place, ils les

menaçaient en scandant des slogans : "nous allons ligoter vos appareils génitaux, nous allons vous battre, vous chicoter sur vos fesses et sur les pieds, fuyez comme l'a fait Rwasa votre patron car il en est habitué."

En date du 21 mai 2020, vers le soir, dans les rues de la ville et province Rumonge, le parti CNDD-FDD a mobilisé ses militants depuis la permanence du parti jusqu'au quartier Nkayamba. Ces derniers dansaient, chantaient la victoire et proféraient des menaces aux opposants politiques en disant : « hongora izo njavyi, twari twababwiye ntibunva », ce qui signifie « tuez ces opposants, nous leur avons dit ils n'entendent pas ».

Blocage d'accès aux plateformes des réseaux sociaux au Burundi

En date du 20 mai 2020, sur tout le territoire du Burundi, les utilisateurs des réseaux sociaux comme whatsapp et twitter n'ont pas eu droit d'accès à la communication. Selon des sources sur place, ce blocage a été initié par l'ARCT qui a donné des injonctions aux compagnies de télécommunications. Selon les mêmes sources, ces connexions ont été rétablies le lendemain après les élections du 20 mai 2020.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dans le pays.

La Ligue Iteka a observé des cas d'irrégularités liées aux élections du 20 mai 2020 et de blocage d'accès aux plateformes des réseaux sociaux.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.